



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le neuf juin à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de M. BAGUE Patrice), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine (*pouvoir de Mme OKROGLIC Dominique*), BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUGUYON Yvan (*pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel*), PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M.BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M.FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M BOUGUYON Yvan et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération N° 2016/77

OBJET : AVIS SUR PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU POLE « UBAYE ».

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-085006 portant schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-112.005 du 21 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté de communes du Pôle «Ubaye».

Considérant que le Conseil de Communauté doit émettre un avis sur ce projet de périmètre dans un délai de **soixante quinze jours** suivant la notification de l'arrêté susvisé qui est intervenue le **27/04/2016**.

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai l'avis est réputé favorable.

Considérant que ce projet prévoit un pôle « Ubaye » regroupant les communes composant la CCVU (**excepté Pontis**) et celles regroupées au sein de la communauté de communes « Ubaye Serre Ponçon » soit **quatorze communes** représentant une population totale de **8 355 habitants**.

Le Président invite donc les élus à se positionner sur ce projet de périmètre.

Le conseil de Communauté,
Après délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme BOISSE Sandrine, M. GILLY Lucien s'étant abstenus et Mmes OKROGLIC Dominique, PIGNATEL Agnès, MM PAYOT Jean Michel, MILLION ROUSSEAU Daniel ayant voté contre,

- **APPROUVE** le projet de périmètre de la future communauté de communes tel qu'il a été défini,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
M. Jacques MARTIN

